

Conseil pour une réorientation en droit.

Par **Irony**, le **04/05/2010** à **11:42**

Bien le bonjour damoiseaux,

J'ai juste une question tout simple (je ne sais pas si je suis dans le bon endroit du forum par contre) : je compte me réorienter en droit pour septembre prochain, aussi, est-ce que vous auriez des conseils pour cet été ? Outre les vacances et la beuverie, est-ce qu'il y aurait des choses utiles à faire pour préparer la rentrée en L1 de droit, ou pour prendre de l'avance ? J'imagine que potasser des manuels ne servirait pas à grand chose... si ?

Autre question : le niveau d'anglais en fac de droit est-il bon ? Je crois qu'on a environ 1h30 d'anglais par semaine, ça me paraît peu. Donc le plus utile serait peut-être encore de faire de l'anglais pendant l'été ?

Par **Yn**, le **04/05/2010** à **11:53**

Salut,

Je pense qu'il n'est pas utile de bosser les matières fondamentales (droit des personnes et de la famille et le droit constitutionnel) pendant les vacances, mais lire un manuel d'introduction au droit pourrait s'avérer une chose utile dans la mesure où tu pourras te familiariser avec le vocabulaire, comprendre comment se structure le droit, avoir une idée des notions de base (la hiérarchie des normes, qu'est-ce qu'une obligation, la séparation administratif-judiciaire, la jurisprudence, etc.). A ce titre, je pense que le manuel [u:ht7zbe6k]Introduction au droit[/u:ht7zbe6k] de François Terré (Daloz) est tout indiqué (tu peux déjà retenir ce nom, tu vas souvent en entendre parler twink).

Concernant l'anglais, il y a peu d'heure (1h30 à 2h) et les attentes varient beaucoup selon les facs. Il n'y a pas un gouffre avec le lycée, mais par contre de nombreux masters accordent une grande importance au niveau d'anglais. Si ton niveau d'anglais est moyen, réviser les fondamentaux ne serait pas une mauvaise idée.

Pense quand même à profiter de tes vacances, car de septembre à mai, tu n'en auras pas beaucoup.

Par **mathou**, le **04/05/2010** à **13:01**

Bonjour,

Je rajoute que dans tous les cas, si tu prends un manuel, assure-toi qu'il soit le plus récent possible. Le droit bouge, un cours peut être périmé par endroits au bout de quelques mois (réformes, revirements de jurisprudences...). Tu ne sais pas non plus quelle est la vision ou la doctrine de tes futurs profs, et celle-ci peut différer dans les manuels. Autant attendre la biblio indicative à la rentrée.

L'intro au droit est un bon début, il s'agit des bases indispensables. Si tu ne souhaites pas consulter un manuel tout de suite, le Que sais-je ? d'introduction au droit est très court, concis et sympa pour une première approche.

Tu peux également farfouiller sur le site (site.juristudiant.com) pour lire quelques fiches de cours. J'ai posté mes " vieilles " fiches de révision et quelques documents pour mes groupes en droit de la famille notamment (les sujets sont scabreux donc ils passent bien en général

Image not found or type unknown

L'anglais dépend vraiment des facultés, il peut être exclusivement juridique, ou plus généraliste. Souvent, c'est une grande plaisanterie et le niveau est bas. Disons qu'il ne faut pas compter sur la fac pour te faire progresser, sauf bi-licence.

Il y a des conseils plus précis dans cette section [orientation-metiers-du-droit-f50.html](#) et dans Divers et vie étudiante.

Par alex83, le 04/05/2010 à 13:36

Salut,

L'attente risque d'être longue Irony, tu as l'air d'être motivée, c'était mon cas l'année dernière ^ Tu peux aussi te familiariser avec le vocabulaire juridique en feuilletant un lexique des termes juridiques...

Personnellement, le niveau de langues dans ma fac est faible voire plus justement hétéroclite (ce qui est peut-être pire) : genre, il y a 2, 3, 4 bilingues... une dizaine qui n'ont aucun niveau (même pas le présent) et d'autres qui ont un niveau correct/bon. Donc pas évident de fonctionner avec ça, et je confirme que ce n'est pas le lieux par excellence où apprendre une langue, en tout cas pas en première année (les L3 en espagnol au partiel devait rédiger une plaidoirie).

Par Irony, le 04/05/2010 à 15:42

:))

Merci pour tous ces conseils ! Image not found or type unknown

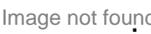
Pour les langues, est-ce qu'en droit ça fonctionne par niveau ou par année ? Ou bien ce genre de chose ne dépend pas de la filière, mais de la fac ? Je sais qu'en histoire et en histoire de l'art à Paris I, c'est une question de groupe : en gros, on va dans le groupe qui correspond à notre niveau, voire même dans celui légèrement au-dessus histoire de progresser. Si on est très bon même en licence, on peut se retrouver avec des gens qui ont plus d'années d'anglais derrière eux, avec des M1, des M2, parfois quelques personnes en doctorat. Cela va du niveau 1 (initiation, aucune notion de la langue avant, voire même niveau

0 en japonais quand on est vraiment une quiche comme moi  jusqu'aux niveaux 5 et 6 où là on a même droit à des cours de langues appliqués à notre matière. Moi j'ai pris un cours d'anglais généraliste mais par exemple, j'ai une amie qui est en niveau 6 anglais appliqué à l'histoire de l'art, et elle a des exposés à faire en anglais sur des œuvres. Je me demande si la fac de droit est particulière à ce niveau là. J'en ai l'impression puisque sur la maquette de la licence de droit de ma fac, autant parfois on parle de TD de langues "normaux", mais certains semestres ça s'appelle "anglais juridique", donc j'imagine que c'est un truc particulier de la fac de droit, non? Donc ce n'est certainement pas géré par le service des langues de Paris I qui lui, fonctionne par niveau et dans lequel on peut naviguer comme on veut. Parce que c'est vrai que le système de mettre tous les L1 dans un même niveau d'anglais (si j'ai bien compris), un peu comme au lycée, ça donne forcément des choses hétérogènes et c'est presque dommage, ça empêche de faire progresser certains, et il y en a d'autres qui rament. C'est un peu comme faire cours à la fois à des CP et à des 6ème dans la même classe !

Par **doui**, le **04/05/2010 à 19:45**

Puisque tu aimes bien la philo, tu pourrais (re)lire Montesquieu, Rousseau, Locke et compagnie avec leurs théories sur la séparation des pouvoirs, la démocratie ... ;))

Sans commencer à te bourrer le crâne avec des cours (ca viendra bien assez vite  or type unknown ;)

ça peut te donner un petit coup de pouce pour le droit constitutionnel  or type unknown

et si t'en as marre des bouquins de philo tu peux aussi aller faire un tour au palais de justice pour voir des audiences, c'est assez intéressant, surtout le pénal.

En ce qui concerne l'anglais, ça dépend des facs, mais d'une manière générale faudra surtout compter sur toi même, donc si t'as l'occasion de bosser ça pendant l'été c'est pas une mauvaise idée.